



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2016

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Lucile Grondard, Michelle Soullié, Dominique Rotteleur, Fabienne Valentin.

Vincent Herry, Régis Masson, Jean-François Prioux, Martial Vié,

Absents excusés : Mme Pascale Peterlongo,
M. Dominique Dutoit (pouvoir à J.P Delhotal),
M. Loïc Pavy (pouvoir à J.F Prioux).
M. Daniel Pescheux.

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 19 h 04

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour initial, dans la rubrique divers, l'approbation de l'échange de terrain entre Mme Buges et la Mairie, pour la création d'un chemin d'accès derrière l'église.

Monsieur le Maire demande s'il y a des objections à la modification qu'il propose à l'ordre du jour. Sans objection de la part des membres du Conseil Municipal, ce point sera donc rajouté à l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2016.
- Délibération sur la prise de possession d'immeuble sans maître (parcelles D1060 et D1065) de la Vallée du Puits.
- Modification des frais d'écolage.
- Octroi des subventions aux associations.
- Demande de subvention au Sénateur Vincent Delahaye pour la mise en conformité de l'éclairage public.

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire
Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09
E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr Site Internet : www.mondeville91.fr

- Motion pour demander à la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne de réintégrer les 11 communes faisant déjà partie du SIROM.
- Délibération pour l'échange de terrain Buges/Mairie pour la création d'un chemin derrière l'église.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2016 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 avril 2016. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Délibération sur la prise de possession de biens sans maître pour les parcelles D1060 et D1065 de la Vallée du Puits :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux parcelles situées dans la zone d'implantation de la station d'épuration dans la Vallée du Puits n'ont pu être acquises par la Commune, du fait que les propriétaires ou leurs descendants n'ont pu être identifiés, faute de coordonnées actualisées.

De ce fait, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la Commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires des immeubles, parcelles D1060 de 478 m² et D1065 de 645 m² ne se sont pas fait connaître dans le délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévue par l'article L1123-3, alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dès lors que l'immeuble est précisé sans maître, au titre de l'article 713 du Code Civil.

Cet immeuble peut revenir à la Commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) D'exercer les droits exposés en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil pour l'incorporation dans le domaine communal.
- 2) De décider que la Commune s'appropriera les parcelles D1060 et D1065 dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- 3) De le charger de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et de l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Monsieur le Maire soumet au vote ces propositions.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Modification des frais d'écologie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des frais d'écologie était défini par le passé sur décision de l'Amicale des Maires du Canton de La Ferté Alais.

Lors de la réunion du 1^{er} juillet 2014, l'ensemble des Maires du canton avait décidé de porter le montant des frais d'écologie à 350 € au lieu de 305 €.

Cette augmentation n'ayant pas été appliquée pour la rentrée 2015/2016, Monsieur le Maire propose de l'appliquer pour la rentrée 2016/2017 et de modifier dans ce sens la convention établie avec la Commune de Videlles pour l'accueil des enfants de cette Commune à l'école de Mondeville.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Octroi de subventions aux associations :

Monsieur le Maire rappelle que les subventions communales sont attribuées aux associations qui en font la demande.

Jusqu'à ce jour, cinq associations en avaient fait la demande et il avait donc été prévu de répartir la somme allouée pour les subventions aux demandeurs.

Par contre, l'association « L'atelier » a envoyé sa demande le 6 juin, jour du Conseil Municipal. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa désapprobation sur cette demande tardive.

Malgré tout, Monsieur le Maire propose de la prendre en compte.

Il propose, malgré la conjoncture,

- de maintenir les sommes attribuées en 2015 pour La Mondevilloise, Agit'Anim, l'Apem et les Anciens Combattants, soit :

Les sommes proposées sont :

- La Mondevilloise : 350 €
- Agit'Anim : 200 €
- Apem : 125 €
- Les anciens combattants : 50 €

- d'augmenter la subvention à l'association ARTIS à hauteur de 475 € du fait de ses besoins en Petits achats pour la rénovation des vitraux de l'église.

- d'attribuer une subvention de 100 € à l'association l'Atelier tout en sachant que cette association n'a fait aucune demande en 2015.

Avant de passer au vote, certains élus émettent le souhait de voter association par association.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord sur cette demande.

Le Conseil Municipal étant d'accord, Monsieur le Maire fait procéder au vote de la somme attribuée à chaque association.

VOTE :

- 350 € pour la Mondevilloise : **Voté à l'unanimité** (Mme M. Soullié, Présidente de La Mondevilloise, n'a pas pris part au vote).

- 200 € pour Agit'Anim : **Voté à l'unanimité.**

- 125 € pour l'Apem : **Voté à l'unanimité** (Mme F. Valentin, Présidente de l'Apem, n'a pas pris part au vote).

- 50 € pour les Anciens Combattants : **Voté à l'unanimité.**
- 475 € pour Artis : **Voté à l'unanimité.**
- 100 € pour l'Atelier : **Voté à la majorité** (11 Pour – 2 contre).

5. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Vincent Delahaye pour la mise en conformité de l'éclairage public :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SICAE, fournisseur d'électricité de la Commune de Mondeville a renouvelé, par courrier du 9 février 2016, sa demande de mise en conformité de l'éclairage public de la Commune dans les secteurs non prévus par l'enfouissement des réseaux.

Dès le 1^{er} février 2013, la SICAE nous a informés de la réglementation sur la disparition des lampes fluorescentes sans ballast intégré, les lampes à décharge de haute densité ainsi que les ballasts et luminaires qui peuvent faire fonctionner ces lampes (Publication du 23 mars 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne, le règlement européen 245/2009 dans le cadre de la directive 2005/32, dite EuP).

De ce fait, la réglementation, mise en place, a entraîné l'arrêt de fabrication des lampes précitées et il devient donc urgent de prévoir le remplacement de ces lampes obsolètes. A terme et après les enfouissements de réseaux programmés, il va rester, sur le territoire de la Commune, 15 lanternes qu'il convient de remplacer dans les meilleurs délais.

Le montant des travaux s'élève à 6.000 € HT et afin d'envisager une mise en conformité dès 2016, Monsieur le Maire propose de solliciter M. le Sénateur Vincent Delahaye pour l'obtention d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire et de lui donner tout pouvoir pour signer les documents correspondant à cette demande.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Motion pour demander à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) de réintégrer au SIROM les 11 communes faisant déjà partie du SIROM :

Monsieur le Maire donne la parole à Martial Vié, membre du bureau du SIROM afin qu'il explique au Conseil Municipal l'impact de la transformation de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne en Communauté d'Agglomération.

Après avoir entendu Martial Vié, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion demandant à la CAESE de réintégrer au SIROM les 11 Communes qui appartenaient déjà au SIROM.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Echange de terrain entre Mme Buges et la Commune pour la création d'un chemin derrière l'église :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de l'élaboration du PLU, la commission avait souhaité créer une liaison entre la voie privée, desservant les habitations derrière l'église, et le terrain devant recevoir l'aire de jeux.

A cet effet, il était nécessaire que le propriétaire de la parcelle D2448 cède une partie de son terrain pour la création de ce chemin.

Un accord est donc intervenu entre Mme Carole Buges, propriétaire de la parcelle et la Commune pour un échange de terrain.

Le projet, élaboré par Jean Pascal Marisy, géomètre expert, définit que Mme Buges cède 27 m² à la Commune et la Commune lui cède 24 m² en prolongement de sa limite sud.

Ce projet, n'ayant pas encore été validé par Mme Buges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le principe d'un échange avec Mme Buges et de lui donner tout pouvoir pour signer tous les documents afférents à cet échange.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 27

Le Maire,
J.P DELHOTAL